

Les églises primitives du Causse

Première église.

Aux alentours de l'an 1000, suite à l'installation de moines sur le plateau (à La Celle) et au défrichement des meilleures terres (dans les dolines) se créent une vingtaine de hameaux sur le plateau. La construction d'une petite chapelle (en bois) devient nécessaire pour évangéliser cette population. Elle se fera au point le plus haut d'une colline surplombant le plus grand point d'eau permanent du plateau, le lac, vers où convergent les troupeaux des abbayes d'Aniane et de Gellone (rebaptisée St Guilhem le Désert au XII^e siècle) en transhumance vers le Gévaudan et le Rouergue.

Une petite cloche permet d'appeler les fidèles pour les offices... Son tintement éloignerait aussi le Démon!

Au sud, accolé à cette petite chapelle, un petit cimetière.

Deuxième église.

Au début du XII^e siècle, avant 1146, le plateau se peuplant toujours davantage, cette petite église en bois sera remplacée par une église romane en pierre, plus grande, dénommée Sainte Marie du Causse. Il n'en reste plus aucun vestige! Le Causse est le nom du hameau le plus proche de l'église, sur la même colline. En contrebas, de l'autre côté du lac, un autre hameau important existe aussi: les «Claparèdes». Ces deux hameaux constituent les éléments de base de notre (futur) village, le premier étant l'embryon du «Causse-haut» (entre Porche et Carriérette), et l'autre celui du «Causse-bas» (entre Grand-Rue et rue du Moulin à huile).

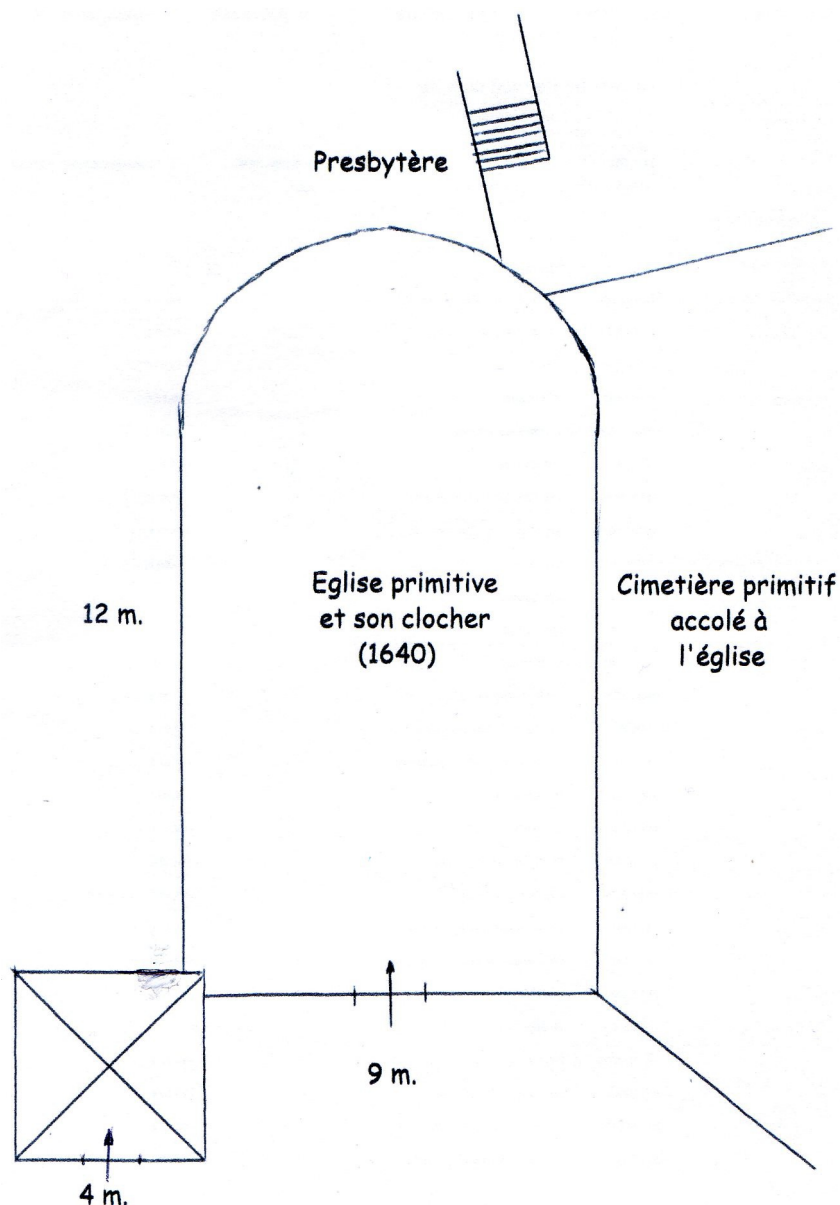
Troisième église.

Vers 1640, une nouvelle église plus grande baptisée Notre-Dame de l'Assomption est construite sur l'emplacement de Sainte Marie du Causse.

Petit retour dans le passé: le 10 Août 1539, François I^{er} promulgue l'Ordonnance de Villers-Cotterêts. Cette dernière impose l'usage du français comme langue d'usage obligatoire en lieu et place du latin dans tous les documents administratifs, et surtout oblige les curés de chaque paroisse à tenir à jour un registre des naissances, décès et mariages... C'est le début des registres d'état civil! Cependant, toutes les cérémonies religieuses qui se déroulent à Notre-Dame de l'Assomption sont inscrites dans les registres paroissiaux de Saint Jean de Buèges, car notre église n'est que chapelle vicariale, dépendant de cette paroisse. Son chapelain est François Vareilhes, «du mas du Causse».

Large de 9m., elle comprenait une nef centrale de 12 m. terminée à l'est par le

choeur. Un clocher, auquel on accède par une porte extérieure, y est accolé à son angle nord-ouest. Elle est donc plus petite que l'église actuelle, mais elle en constitue l'ossature! Sa construction a été réalisée par un maître-maçon originaire de Saint Jean de Buèges, Antoine Poujol (l'un de ses fils, Christol, s'installera au Causse, donnant une importante dynastie de maçons caussenards qui durera jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Il est l'un des ancêtres des familles Arbieu, Chaptal, Dusfour et Vialla actuelles).



Le Causse ne devient paroisse pleine et entière que le 2 Octobre 1646, l'église étant alors consacrée par l'Evêque de Montpellier (Monseigneur Bosquet), l'abbé Parrigné étant son curé et François Vareilhes son chapelain.

Dès lors, chaque sacrement (baptêmes, mariages, obsèques) sera consigné (plus ou moins consciencieusement) par le prêtre dans un registre. Depuis 1646, un seul de ces registres a disparu, celui s'échelonnant entre 1675 et 1686.

En Octobre 1657, au cours d'une visite pastorale au Causse, Mgr Bosquet exige

«... que l'église nouvellement construite de Notre-Dame de l'Assomption, au Causse de la Celle soit reconnue par les habitants du plateau comme leur paroisse... Ils se rendront aux Messes paroissiales, y assisteront au service divin, aux prédications et au catéchisme, et y recevront les Sacrements. Le curé de l'église (l'abbé Guillaume d'Esperandieu) est tenu de leur administrer les Sacrements, tant en santé qu'en maladie, et après leur mort, de les ensevelir dans le cimetière de la paroisse, avec interdiction au curé de Saint Jean de Buèges de s'ingérer dans l'administration de toute cette paroisse...».

Les habitudes de certains paroissiens et les intérêts du curé de St Jean (qui récupérait jusqu'en 1646 la dîme des caussenards et qui devait donc sans doute essayer d'en profiter encore) sont donc toujours vivaces 11 ans plus tard! L'évêque a été reçu par le curé, les consuls et les habitants: il en a confirmé 50 et en a fait communier 160. L'église est toute neuve, voûtée, et ferme à clef... Son autel est taillé d'un seul bloc. Le presbytère, accolé au chœur de l'église, est enduit et blanchi. Le curé affirme la présence de 200 pascalisants, mais les habitants se sont plaints auprès de l'Evêque que le curé les avait scandalisés, *«...ne donnant pas à la Communion les mêmes hosties que celles qu'il avait consacrées...»*

Le 4 Décembre 1668, lors d'une nouvelle visite pastorale de Mgr Bosquet, l'évêque vint accompagné par 2 pères capucins chargés de prêcher une mission d'un mois: à cette occasion, il bénit la grande Croix des Missions, qui est toujours dressée à côté de l'église. Le curé Crucilles se réjouit de n'avoir aucun «hérétique» (c'est à dire protestants), d'un bénéfice de 1300 livres, et de 300 communicants dans sa paroisse.

Déjà l'église est trop petite: les paroissiens demandent son agrandissement et la construction d'une tribune au bas de l'église pour les habitants (très nombreux...) des mas de Campmal (Encontre), de Vialla (Bertrand) et des Libounières (Limonières). Ce ne sera fait qu'un siècle plus tard...

En 1687, les caussenards fêtant toujours la Saint Jean-Baptiste avec de grandes réjouissances, le même Evêque *«...leur défend, sous peine d'excommunication, de célébrer cette fête avec force jeux, danses et autres débauches, mais les exhorte à la chômer, et à la célébrer avec piété et modestie...»*. Le curé fait remarquer que les cabarets du village (où sont-ils?) sont ouverts pendant les offices divins, ce qui «empêche» (!) plusieurs personnes d'y assister. Certains habitants du plateau se plaignent aussi d'avoir du mal à accéder à une église proche, et font même du chantage en faisant craindre un ralliement au protestantisme: *«... Certains masages sont éloignés jusqu'à 5 quarts de lieues, avec des chemins très rudes, couverts de neige et de verglas en hiver: il est difficile d'y porter le Saint Sacrement aux moribonds. Il y a aussi une rivière avec un pont, mais avec les inondations, il est souvent impossible d'y passer de plusieurs jours. A cause de ces distances, de la rudesse du chemin, des pluies, des inondations, de la glace et du verglas, plusieurs scandales sont survenus: morts sans confession ou sans pouvoir le Saint Viatique, enfants morts sans pouvoir être baptisés, décédés restés sans funérailles,... Si le bon*

peuple n'est pas servi dans la religion catholique, il pourrait faire appel aux ministres réformés...».

Le Causse étant devenu très peuplé, les droits de dîme ont augmenté jusqu'à 1100 livres pour les rentes du Chapitre (1200 livres à Saint Jean de Buèges et 500 livres à Saint André de Buèges).

Depuis sa construction en 1640, l'église n'avait vu se dérouler que des offices religieux. Le 6 Janvier 1689, pour la toute première fois, une personne est ensevelie **dans l'église**, à gauche de la porte d'entrée: il s'agit de Françoise Vareilhes, 20 ans, de la métairie du Bouys, fille de Jacques Vareilhes «le Vieux», bailli du Causse (c'est à dire représentant du Seigneur local, le «... Noble Henry de Ginestous, Sieur du Castelet, de Saint Maurice et de Marou de par son mariage avec Marie de Clauzel, Dame de Marou, et capitaine dans le régiment du Marquis de Castries,...»).

Cette possibilité va s'étendre peu à peu à toutes les familles influentes (ou les plus aisées) du Causse: Avinaud, Bertrand, Clauzel (Jean, le père de Marie, qui a été cité au registre des usurpations des titres de noblesse), Coulet, Roussel, Vareilhes, Vialla.

Le 19 Août 1712, le bourdon «Saint Jean Baptiste» (la plus grosse des cloches) fêlé est remplacé par un bourdon tout neuf. Plus lourd de 2 quiaux et demi, il sera fabriqué à Pézénas, et baptisé «Marie-Josèphe» par l'abbé Viillard, en hommage à Marie-Josèphe Vareilhes, rentière au Bouys, généreuse mécène de sa restauration (avec Christol Plagnol, de Gervais). Son périple de retour se fait via l' Eraü (entre Pézénas et Saint Bauzille de Putois), puis en charrette attelée d'une paire de bœufs par le Cami Ferrat (via Anglas, Brissac, Bombequiols, Saint André de Vareilhes, le pont de Vareilhes sur la Buèges, la Crouzette, le lac de Brunet, le lac de Bertrand et le chemin de la Croix-Verte) jusqu'à Notre Dame de l' Assomption.

Sur cette grosse cloche, une inscription:

« Jesus Christus vincit, regnat, imperat, ab omni malo nos defendat.

Santa Maria ora pro nobis. Cor me fecit, anno 1712»

Ce fait a été l'objet d'un article précédent.

En Novembre 1720, suite à l'épidémie de peste venue de Marseille, le curé Viillard bénit, lors de deux dimanches successifs, deux croix de Saint Roch (saint protecteur, et guérisseur de cette maladie): l'une «... *al cap del lac...*» (celle qui est actuellement devant la Mairie), l'autre au début du chemin d'Encontre (commandée et payée par Pierre Dusfour, dit «Moure», habitant de ce hameau), où elle trône toujours. Cet épisode a déjà fait lui aussi l'objet d'un article précédent...

La paroisse a droit à des visites épiscopales le 9 Octobre 1740 (de Georges Berger de Chavency) , puis le 19 Avril 1749 (de François Renaut de Villeneuve). Dans les deux cas, «... *le saint et illustre évêque a fait une instruction sur la nécessité du salut, a béni le St Sacrement, tout le monde s'empressant et se faisant un devoir de communier de la main de Monseigneur, avant que ce dernier ne donne la Confirmation*

à plusieurs dizaines de personnes. Sa Grandeur partit de cette paroisse sur le tard, et nous laissa comblés de joie et de bénédictions célestes...»

Le 8 Avril 1742, un transfert de reliques («... une cuisse de St Innocent, une jambe de St Pie et deux petites reliques de St Salvat et St Simplicien...») vers l'église de Saint Jean de Buèges fait une halte dans l'église caussenarde, avec procession dans les rues du village, menée par l'abbé Faucillon (curé du Causse), secondé par Jean Lautrec (prieur de St Maurice), Joseph Vigier (curé de Notre-Dame du Frouzet), Jean Amilhaud (curé de St André de Buèges), Jacques Vialla (curé d'Agonès), Jacques Marquès (curé de Madières), Louis Sérane et Jean Noualhac (syndics de la confrérie des Pénitents de St Jean de Buèges) et le Prieur de la Confrérie des Pénitents Blancs du Causse...

Les statuts de cette Confrérie sont très stricts:

- avoir 16 ans minimum,
- avoir fait sa Première Communion,
- être reconnu de bonnes mœurs,
- faire un noviciat,
- réciter en famille tous les jours à genoux le Vêni Créator, 5 Pater et 5 Ave,
- ne pas participer aux bals et carnivals,
- chanter tous les dimanches à l'office de 6h. (5h. en été).

Son costume de parade: un sac de toile blanche serré à la taille, et la tête enveloppée dans un grand voile percé pour les yeux (au moment de l'élévation, le voile est rabattu sur le visage). Au décès du Pénitent, son corps est revêtu du sac blanc.

Pour les femmes, il existe le même engagement dans le Tiers-Ordre Franciscain!

De 1640 jusqu'en 1760, la petite église Notre-Dame de l'Assomption (surnommée Notre-Dame du Lac*) va rester dans sa configuration originelle: nef étroite et courte, clocher accessible uniquement de l'extérieur, et cimetière accolé contre son mur sud.

* «Lac» ici ne désigne pas le point d'eau que nous connaissons, mais vient de «léca», signifiant «pierre plate». Il y avait effectivement à quelques dizaines de mètres de l'église, à l'entrée du terrain de François et Colette Salvi, derrière la remise de Danielle Benoît, un dolmen en partie ruiné, qui a disparu depuis!